



Centre Hospitalier de Versailles André
Mignot
Cellule Commande Publique GHT 78 Sud

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Fournitures et livraison de réactifs de laboratoire, contrôles, calibrant, consommables et dispositifs de prélèvements pour le Centre Hospitalier de Versailles

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026MM07

Date limite de remise des plis

2 novembre 2026, 12h00.

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Centre Hospitalier de Versailles André Mignot

Cellule Commande Publique GHT 78 Sud

Représentant : Centre Hospitalier de Versailles André Mignot

Adresse : Centre Hospitalier Versailles

André Mignot

177 rue de Versailles

78157 Le Chesnay

La personne en charge du dossier est : MENIGAULT Morgane Juriste rédacteur marché publics

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Fournitures et livraison de réactifs de laboratoire, contrôles, calibrant, consommables et dispositifs de prélèvements pour le Centre Hospitalier de Versailles.

Code CPV : 33696500-0 : Réactifs de laboratoire

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Acheteur	Centre Hospitalier de Versailles André Mignot
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum et avec un maximum de 4 500 000,00 € HT pour toute la durée du marché.
 Structure	41 lots
 Lieu d'exécution	Centre Hospitalier de Versailles (78)
 Durée	6 ans : 12 mois renouvelables 5 fois par période de 12 mois
 Pénalités de retard	Voir art. 8.2 du CCAP
 Variation des prix	Révisables
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement :

Le marché est alloti au sens de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique et composé de quarante et un (41) lots définis comme suit :

N° du lot	Intitulé du lot
Lots n°1 à 16	Réactifs, contrôles, calibrants, dispositifs de prélèvement et consommables destinés au service de Microbiologie
Lots n° 17 à 20	Réactifs, contrôles, calibrants et consommables destinés au service de Génétique constitutionnelle
Lots n° 21 à 25	Réactifs, contrôles, calibrants et consommables destinés au service de Biologie Moléculaire
Lots n° 26 à 30	Réactifs, contrôles, calibrants et consommables destinés au service d'Hématologie
Lots n° 31 à 34	Réactifs, contrôles, calibrants et consommables destinés au service de Pharmacologie
Lots n° 35	Matériels de Prélèvement
Lots n° 36	Réactifs chimiques, biologiques et additifs de laboratoire
Lots n° 37 à 41	Réactifs, contrôles, calibrants et consommables destinés au service d'Anatomie-Pathologique

Le descriptif complet des lots est détaillé dans le BPU.

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour l'intégralité de chaque lot auquel ils répondent. **Toute offre qui ne répondra pas à l'intégralité d'un lot sera rejetée.** Ils doivent le préciser à l'acte d'engagement et les formulaires relatifs à la candidature.

■ **Variante :**

Les variantes ne sont pas autorisées.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

L'accord-cadre est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'Article R2124-2 1° du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 4 500 000, 00 € HT pour toute la durée du marché.

Les quantités désignées par produit figurant dans le DQE ne sont données qu'à titre indicatif **des besoins pressentis pour 1 an.**

L'accord-cadre est mono-attributaire pour l'ensemble des lots.

■ **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

	Publication de la consultation	29 septembre 2026
	Date limite de remise de l'offre par le candidat	2 novembre 2026

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le Règlement de la consultation et ses annexes :
 - l'annexe n°1 - « Critères de choix »
 - l'annexe n° 2 - « Questionnaire technique »
- le Cahier des Clauses Particulières (CCAP)
- le Cahier des Clauses Techniques (CCTP)
- l'acte d'engagement
- les bordereaux de prix unitaires
- Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

4. Echantillons :

En vue de l'appréciation technique des offres, le candidat devra fournir des échantillons, à l'appui de son offre, selon la procédure détaillée ci-dessous.

Tous les échantillons demandés sont gratuits.

En aucun cas, ils ne pourront être facturés par le candidat.

La fourniture des échantillons est **obligatoire** même pour les candidats dont les produits sont actuellement référencés en marché au Centre Hospitalier de Versailles, **sous peine d'élimination**. Toutefois, lorsque le laboratoire est en mesure d'évaluer le produit par un autre moyen ne nécessitant pas la remise d'un échantillon, le candidat est dispensé de cette obligation.

■ **Echantillons à remettre avant le 02 novembre 2026 12h00 dernier délai**

Les échantillons devront être livrés sous emballage portant les mentions suivantes :

- ☐ le nom du soumissionnaire
- ☐ la mention « Echantillons Appel d'offres n° 2026MM07 – Réactifs de laboratoire »
- ☐ le(s) n°(s) de lot(s)

Un bordereau à l'en-tête du fournisseur reprenant le(s) n°(s) de lot(s), les références et la désignation des articles sera joint dans le colis, permettant l'identification des échantillons.

Tout échantillon non parvenu sera signalé et fera l'objet d'une nouvelle demande via la plateforme PLACE. Dans le cas où le soumissionnaire ne transmet pas à nouveau l'échantillon, son offre sera rejetée.

Les échantillons devront être livrés selon les modalités suivantes :

Pour les lots 1 à 36

❖ directement dans le service de **BIOLOGIE MEDICALE**.
Hôpital André Mignot - **niveau 1** (en face du monte-charge)
177, rue de Versailles - 78150 LE CHESNAY
du lundi au vendredi de 8h30 à 13h00
(en cas d'absence, appeler le n° de téléphone suivant : 01 39 63 69 33).

Pour les lots 37 à 41

❖ au MAGASIN CENTRAL
Hôpital André Mignot - **niveau -1**
177 rue de Versailles - 78150 LE CHESNAY
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

En aucun cas, les enveloppes contenant les offres ne devront être placées dans ou sur les colis d'échantillons.

■ **Contenu des plis :**

- Dossier relatif à la candidature

LISTE	OBSERVATIONS
DC1	Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
DC2	Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
DC4	Formulaire DC 4, Déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC4-2018.doc S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques met à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
Emploi des travailleurs handicapés	Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
Emploi salariés par candidat français	Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

Emplois salariés par candidat étrangers	Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance couvrant l'entreprise contre les risques inhérents à son activité (civile)
Chiffre d'affaire	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objets de l'accord cadre, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Effectifs candidat	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.
Références similaires	La liste des principales références des établissements de santé pour des prestations équivalentes datant de moins de 3 ans.

- Dossier relatif à l'offre :

LISTE	OBSERVATIONS
Acte d'engagement	Pièce dument complétée dans laquelle le candidat présente son offre. L'acte d'engagement correspond à la solution de base unique de la consultation. <u>Le candidat complètera un acte d'engagement pour l'intégralité des lots pour lesquels il soumissionne.</u>
Annexe 1 à l'Acte d'engagement Bordereau de Prix Unitaire (BPU)	Pièce dument complétée. Toutes les cases de l'annexe financière sont renseignées sous peine d'irrégularité de l'offre et les prix sont indiqués hors taxe et toutes taxes comprises. Ces montants sont exprimés en euros selon les règles de la comptabilité publique (arrondi à la deuxième décimale – tous les calculs se font avec deux décimales après la virgule).

	Il est demandé de transmettre 1 original sous format Excel et une copie sous format PDF afin de faciliter le travail d'analyse.
Offre technique du candidat	Le candidat doit remettre : ○ Le questionnaire technique : Les questionnaires techniques pour tous les lots constituent le cadre de réponse technique. Il convient de remettre un questionnaire par lot. ○ Les fiches techniques qui doivent préciser à minima les caractéristiques des produits proposés et notamment leur présentation, volumes, dimensions, composition des milieux/bouillons (lorsqu'il s'agit de milieux), délais de péremption et adaptabilité sur les automates référencés dans l'annexe n°1 « Descriptif des lots » ○ Dans le cadre de la démarche d'accréditation engagée par le Centre Hospitalier de Versailles, le candidat détaillera l'ensemble des mesures mises en œuvre permettant d'évaluer le critère de jugement des offres « Accréditation – Assurance qualité - Sécurité » : fourniture de réactif pour la validation de la méthode (quantité), formations proposées (type de formation, nombre et rythme, transmission le cas échéant du fichier « description de la méthode » du formulaire COFRAC SH FORM 43 ou 44 disponible sur http://www.cofrac.fr
RIB	Un RIB et IBAN présentant les références bancaires du candidat.

Rappel : en aucun cas, les enveloppes contenant les offres ne devront être placées dans ou sur les colis d'échantillons.

En cas de discordance entre l'offre globale du fournisseur et la décomposition de cette offre, l'offre globale prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants si ces documents n'ont pas été fournis au moment de la remise l'offre :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFiP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiements des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L.243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six (6) mois (article D 8222-5-1 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 et R.1263-12 du code du travail). Elle peut être téléchargée sur le site www.urssaf.fr .
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.
Liste des travailleurs étrangers	Une liste des travailleurs étrangers employés régulièrement le cas échéant (personnel affecté à l'exécution des prestations).
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Assurance de responsabilité civile	Une copie de la police d'assurance de responsabilité civile
Un RIB	Une copie du RIB

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents

justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'envoi incomplet ou après le délai imparti, le candidat verra son offre rejetée et le candidat arrivant second au classement devra produire les mêmes documents dans un délai similaire. Cette procédure se reproduit autant de fois tant qu'aucun attributaire ne répond aux exigences fixées par l'acheteur.

■ Rematéralisation des offres

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le titulaire potentiel s'engage dans tous les cas à en accepter la **rematéralisation conforme sous forme papier** de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle.

A ce titre, il s'engage à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique **procède à la signature manuscrite de tous ces documents sans procéder à la moindre modification de ceux-ci (attention à bien conserver la date initiale des documents)** et les renvoie à la personne publique sous cette forme dans un délai qui ne devra pas excéder **5 jours** à compter de la réception de la demande de rematéralisation.

5. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les critères de jugement des offres sont les suivantes :

- Qualité des réactifs et des consommables
- Adéquation aux besoins du service
- Accréditation – Assurance Qualité – Sécurité
- Prix

Les critères et leur pondération sont indiqués, lot par lot, dans **l'Annexe 1 "Critères de choix"** jointe au présent Règlement de consultation.

Les sous-critères des réactifs et des consommables indiqués dans les questionnaires techniques seront évalués et notés en fonction des réponses fournies par les candidats.

Pour évaluer les différentes réponses des candidats, deux questionnaires sont proposés :

- le premier destiné aux Réactifs (associés ou non aux consommables)
- le second spécifique aux Consommables lorsque ceux-ci ne sont pas associés à un réactif.

Il est demandé aux candidats de répondre très précisément aux différents items des questionnaires (notamment, nous n'attendons pas le report d'une page de catalogue, n'insérez aucune image ni lien).

Des menus déroulants sont proposés pour un grand nombre d'item.

Toutes les questions formulées dans ces questionnaires ne sont pas nécessairement adaptées à la nature de vos produits (les questionnaires sont généraux). Si vous êtes dans cette situation, merci de cocher "non concerné".

Le classement des offres et le choix de l'attributaire seront fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération sous forme de pourcentage.

Attention, les documents à remettre doivent être renommés de la façon suivante (par exemple 2026MM07 BPU - nom de l'entreprise).

En cas de remise d'offres successives (plusieurs dépôts sur la plateforme) pour un même soumissionnaire, seule la dernière offre sera prise en charge par le pouvoir adjudicateur.

Attention à remettre l'ensemble de vos documents dans votre dernière offre.

■ **La gestion des irrégularités des offres :**

Conformément à l'article R.2152-2 du Code de la Commande publique, « Dans toutes les procédures, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

ATTENTION Les irrégularités suivantes ne seront pas régularisables :

- **Questionnaire de réponses techniques avec les chapitres mentionnés,**
- **Absence de BPU : Pour chaque lot, les prix des réactifs doivent être mentionnés.**
- **BPU incomplet**

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard **avant la date du 23 octobre 2026, 12h00**, une demande écrite sur le profil acheteur.

Un relevé des questions posées par les candidats sera opéré et l'ensemble des candidats recevra par le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, les réponses aux questions posées avant la date limite de réception des offres.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud
78000 Versailles
Téléphone : 0139205400
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 0139205487
Site internet : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : à compléter ou enfin, directement auprès de la CNIL

(www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.